

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.55 Vœu relatif à la politique de vaccination parisienne.

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'au 19 janvier 2021, l'Allemagne avait vacciné plus de 1 million de personnes, l'Angleterre près de 4 millions de personnes, l'Italie près de 2 millions de personnes et l'Espagne près de 1 million de personnes, alors que la France affichait un retard important avec seulement un peu plus de 500 000 personnes ayant reçu une première dose de vaccin ;

Considérant les prévisions de livraisons de doses de vaccin au mois de janvier indiquées par le gouvernement et ne prévoyant pas plus de 2,7 millions de doses soit 1,35 millions de vaccinations complètes pour 8,6 millions de Français éligibles ;

Considérant la saturation, dès l'ouverture à la prise de Rendez-vous des créneaux de vaccination à Paris, conduisant à refuser dans l'excès centres de vaccination des dizaines de Parisiens chaque jour et à susciter l'incompréhension.

Considérant que si les résidents d'Ehpad ont été identifiés comme le public prioritaire de la première phase de vaccination, seuls 109 152 d'entre eux (sur 728 000 personnes concernées) avaient reçu une première dose lundi 17 janvier 2021, et que ces proportions étaient encore moindre à Paris, où la vaccination dans les Ehpad n'a pu débuter que le 7 janvier 2021;

Considérant que, en raison du manque de doses de vaccin, aucune vaccination n'a pas été proposée jusqu'à aujourd'hui dans les foyers et centres d'accueil et d'hébergement parisiens des personnes handicapées, et notamment des personnes trisomiques pourtant identifiées comme particulièrement exposées aux formes graves du virus et par conséquent considérées comme prioritaires pour la vaccination ;

Considérant que ce même manque conduit à orienter tous les professionnels de Santé de plus de 50 ans et fragiles vers le seul centre de vaccination de l'Hotel Dieu, alors même que le Conseil de Surveillance de l'AP-HP avait annoncé des centres de vaccination pour ces professionnels dans les hôpitaux de proximité ;

Considérant que face à une pénurie identique à celle que la France connaît aujourd'hui, le ministre de la santé allemand Jens Spahn a réagi en relançant de nouvelles commandes directement auprès des laboratoires Moderna, BioNTech et Curevac ;

Considérant que le vaccin Pfizer, aujourd'hui utilisé à Paris, rend impossible la vaccination des Parisiens fragiles à domicile alors même que les professionnels de santé sont mobilisés et demandent cette possibilité.

Considérant que le vaccin Astra Zenecca, déjà utilisé par le Royaume-Uni depuis le 4 janvier, devrait être autorisé dans les pays de l'Union Européenne entre la fin du mois de janvier et la mi-février, et qu'il devrait permettre la mise en place de chaînes logistiques plus souples puisqu'il ne nécessite pas les conditions de conservations (température très basse) des vaccins actuellement utilisés en France ;

Sur proposition de Jérôme LORIAU et les élus du groupe Changer Paris,

Demandent :

- À ce que soit anticipée l'arrivée du vaccin Astra Zenecca à Paris et qu'il puisse être fléché en priorité – sous réserve des autorisations nécessaires – vers :
 - o Les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer,
 - o Les Ehpad n'ayant toujours pas été pourvus en vaccins,
 - o Les établissements d'accueil de personnes handicapées considérées comme prioritaires (notamment les personnes trisomiques) ;
- À ce que soient mobilisés tous les médecins qui le souhaitent, y compris à la retraite, afin de pouvoir assurer un mode de vaccination plus proche des personnes en difficulté de déplacement ;
- A la Maire de Paris, de demander au gouvernement de s'assurer de la montée en puissance des livraisons de vaccins, au moyen – si nécessaire – de nouvelles commandes passées auprès des producteurs.